

Charte des Représentants de la FNAR

Approuvée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2019

La FNAR est agréée et représentative des usagers en santé. Elle détient aussi des représentations dans le champ médico-social. C'est dans ce cadre et celui des relations avec les associations et fédérations adhérentes que la FNAR anime un réseau de représentants.

Chaque modalité de représentation a ses spécificités. Néanmoins réunis le 10 septembre 2019, les représentants ont exprimé des orientations et des engagements partagés, qui leur permettent d'exercer leur mandat avec loyauté et responsabilité. Leurs engagements individuels s'appuient sur ceux que la FNAR prend vis-à-vis d'eux dans le cadre de cette représentativité. Les associations adhérentes apportent leur collaboration.

Les représentants RU, représentants FNAR dans les délégations régionales de France Assos santé, membres des CDCA,

1. Partagent des finalités qui sont aussi celles de la FNAR et de ses associations :

- ◆ La défense du système de protection sociale et de santé universel, solidaire, et efficient,
- ◆ La promotion de la démocratie sanitaire et sociale qui s'appuie sur des représentants des usagers agissant au sein d'associations et fédérations agréées ou reconnues,
- ◆ L'absence de discrimination notamment liée à l'âge,
- ◆ Le respect et la recherche de la volonté des personnes dans leurs choix de vie, de soins, de fin de vie, notamment dans leurs directives anticipées.

2. Prennent des positions respectant ces finalités et s'appuyant sur des principes d'actions :

- ◆ Favoriser **une politique de santé tournée vers la prévention** à tout âge de la vie et particulièrement la prévention des risques de perte d'autonomie,
- ◆ Rechercher **l'égalité d'accès aux soins**, notamment géographique et financière, en prenant en compte les difficultés particulières liées au grand âge, aux pathologies chroniques, aux incapacités et à la perte d'autonomie,
- ◆ **Agir dans l'intérêt des usagers**
 - ◇ Défendre les intérêts de tous les usagers (principe d'universalité),
 - ◇ Rechercher la meilleure qualité de vie des seniors dans le cadre de ces mandats,
 - ◇ Veiller à la protection du pouvoir d'achat des patients lié à la santé.
- ◆ **Renforcer la bientraitance** : Reconnaître et prendre en charge la douleur, agir contre la maltraitance dans les relations de soins et d'accompagnement à l'autonomie.

.../...

3. Exercent leurs mandats avec loyauté et responsabilité :

- ◆ Ils s'engagent dans le cadre de leur mandat à :
 - ◇ Participer aux réunions, être actifs et partager, notamment avec les autres représentants d'usagers, et le cas échéant entre titulaires et suppléants,
 - ◇ Respecter la confidentialité,
 - ◇ Faire preuve d'empathie, d'écoute,
 - ◇ Rendre compte de leurs mandats et des positions prises,
 - ◇ Transmettre à la FNAR les informations personnelles nécessaires à l'établissement et au suivi de leur mandat.
- ◆ Ils partagent au sein des réseaux de représentants :
 - ◇ Des positions de la FNAR et des références communes,
 - ◇ Leurs expériences et témoignages.
- ◆ Ils s'informent et se forment :
 - ◇ sur les attentes des usagers, dans leurs établissements, les services et leurs territoires,
 - ◇ Sur le système de santé,
 - ◇ Sur la représentation des usagers, les évolutions du statut du RU, le rôle des aidants, les enjeux de la démocratie sanitaire, dans leurs aspects économiques, législatifs et réglementaires, professionnels.
- ◆ Ils s'engagent à remettre leur mandat à disposition de la FNAR
 - ◇ En cas de démission du mandat,
 - ◇ En cas de résiliation de l'adhésion à l'association.

4. S'appuient sur la FNAR et ses associations : les représentants FNAR des usagers en santé, dans les CDCA ou auprès de France assos-santé,

- ◆ Sollicitent la FNAR pour des prises de positions et contribuent à sa visibilité dans les domaines de leurs mandats,
- ◆ Renforcent la présence territoriale de la FNAR, notamment régionale (dans des réunions régionales associant tous les réseaux, des correspondants ARS, etc...),
- ◆ Souhaitent développer des outils partagés de communication, et disposer de moyens de partager et mutualiser leurs expériences de représentants,
- ◆ Partagent au sein des associations sur les représentations qu'ils exercent pour informer les instances et les adhérents de leurs actions et des réseaux.

Dans le cadre de cette Charte, la FNAR s'engage à :

1. Appuyer les associations pour solliciter des représentants et valoriser ces mandats,
2. S'assurer du respect et de la continuité de l'agrément ; elle garantit aux représentants et aux associations et fédérations adhérentes la représentativité au niveau national dans le domaine de la santé et de l'autonomie,
3. Faciliter l'accès à l'information aux Associations et Fédérations, notamment par son adhésion et sa participation active à France Asso Santé,
4. Rendre compte de son action au moins une fois par an dans le cadre du CA et de l'AG, sous une forme qui puisse permettre qu'elle soit relayée par les Fédérations et les Associations dans leurs propres instances.

Le Président
Philippe SERRE
